

## BUDGET PRIMITIF 2019

Le rapport d'orientation budgétaire du 4 février a présenté les objectifs et priorités que la municipalité entend poursuivre ou mettre en œuvre dans le cadre du budget 2019. Le budget primitif qui est aujourd'hui présenté traduit ainsi les orientations fixées, confirme les perspectives de recettes attendues par la Commune, et détermine leur affectation selon les besoins de financement des services publics et les priorités municipales.

Ce budget est une prévision et peut être amené à évoluer lors de prochaines décisions modificatives. Bien que le compte administratif ne soit pas adopté, le budget primitif 2019 intègre les résultats antérieurs, l'affectation du résultat et les restes à réaliser de 2018.

Présenté en comparaison avec le budget primitif de l'année 2018, il s'élève à **83 543 782,70 €**.

### ➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2019 est établi avec une estimation des dotations de l'Etat et des bases fiscales selon les éléments adoptés en Loi de Finances.

Les éléments retenus dans la Loi de Finances 2019 conduisent à envisager une prévision à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à **21 303 000 €** soit une progression de 2,1% par rapport au réalisé 2018 et de 3,2 % par rapport au budget 2018.

Les recettes de la fiscalité directe sont attendues en augmentation de 1,4%. Le produit attendu s'élève à **10 705 000 €**. Le produit fiscal reversé par l'ACSO devrait quant à lui être stable à 5 7007 000 €.

### ➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à 0,5% par rapport au budget 2018 (+212 k€) à **42 561 842 €**.

Les frais de personnel et charges assimilées affichent une progression de 1,0% à **27 672 101 €** (+ 272 k€).

Les charges à caractères générales augmentent de 1,4% (+ 154 k€).

Le budget 2019 prévoit également 700 000 € affectés aux charges financières comprenant une enveloppe de 660 000 € afin de régler les intérêts d'emprunts dont 75 000 € pour faire face à une éventuelle hausse des taux d'intérêts.

Le budget alloué aux subventions aux associations et autres est stable par rapport au budget 2018 à 2 619 k€, tout en intégrant une augmentation de la subvention du CCAS de 20 k€ afin de financer le nouveau dispositif *Dépan'jeunes*. Les dotations aux provisions sont prévues à hauteur de 11 230 €.

Ainsi, l'autofinancement est maintenu à un niveau élevé, à **7 596 630,63 €** (2,5 M€ en 2015 ; 3,4 M€ en 2016 ; 4,1 M€ en 2017 ; 7,8 M€ en 2018).

## ➤ L'INVESTISSEMENT

L'investissement est assuré, en partie, par l'obtention de subventions d'investissement s'établissant à **8 954 805,35 €** dont 3 096 091,35 € de reports qui se répartissent entre les différents financeurs de la manière suivante :

Financeurs	Montant (en €)
État et établissements nationaux	3 038 125,35
Départements	3 100,00
Autres	54 866,00
<b>Total général</b>	<b>3 096 091,35</b>

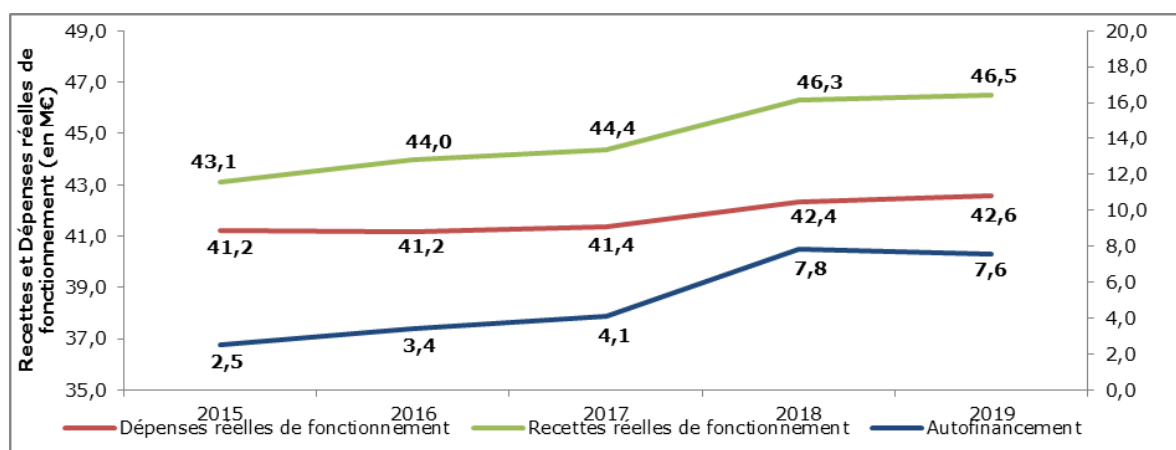
Les opérations d'équipement inscrites au budget 2019 (reports compris) s'élèvent à **21 623 033,89 €** et se décomposent comme suit :

Super Opération	BP 2019
PATRIMOINE COMMUNAL	7 845 993,66
POLITIQUE FONCIERE	4 495 698,72
VOIRIES ET RESEAUX	2 637 954,02
EQUIPEMENTS ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES	2 420 620,12
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	1 677 257,57
PRU ROUHER	1 576 765,19
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE	469 927,00
ESPACES VERTS	402 784,42
PRU GOURNAY	96 033,19
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>21 623 033,89</b>

Les opérations projetées représentent une dépense de **635,92 € par habitant** soit un niveau bien supérieur à la moyenne des villes de la strate (323 € par habitant, source DGCL données 2017) et traduit la politique ambitieuse en matière d'investissement que mène commune.

## ➤ LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

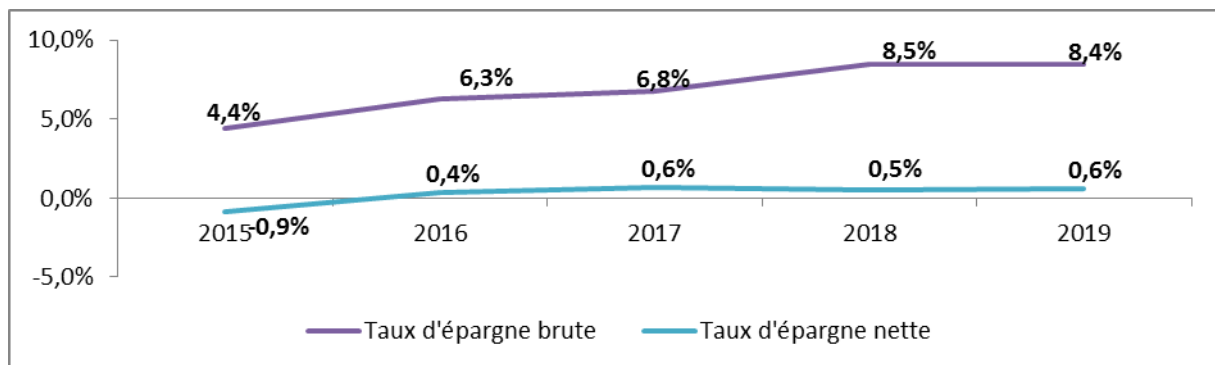
Le budget primitif 2019 prévoit un autofinancement de **7 596 630,63 €** par rapport au budget primitif 2018.



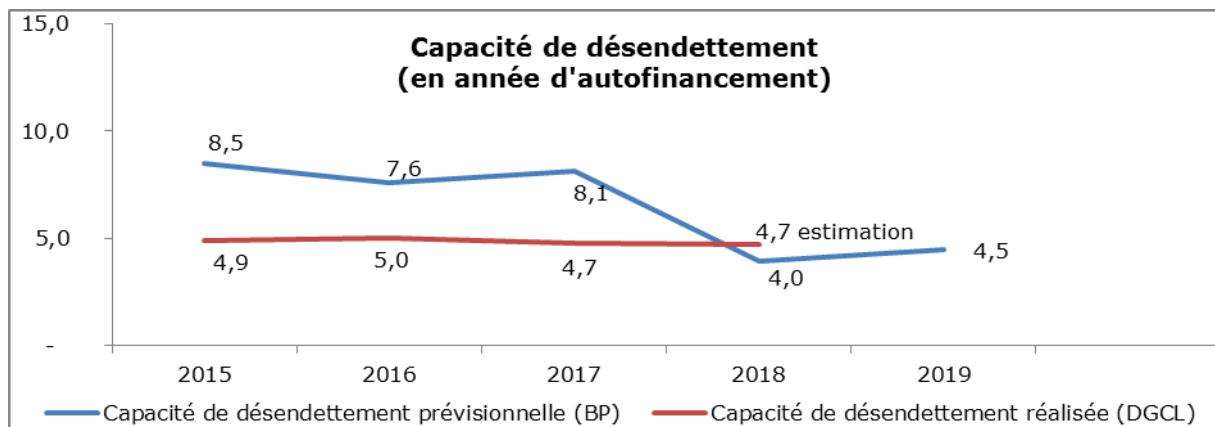
Le projet de budget 2019 préserve le niveau qui est comparable à ceux des derniers exercices.

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) prévue au budget 2019 est stabilisée (-1 536,33 €) à 3 928 139 € soit 8,4% des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette (*épargne brute moins les remboursements d'emprunts*) prévue au budget 2019 est stabilisée (+24 319,26 €) à 278 135,41 € soit 0,6% des recettes réelles de fonctionnement.



La capacité de désendettement prévue au budget reste à un niveau nettement inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans pour les communes. En effet, la capacité de désendettement prévue au budget est de 4,5 ans.



### Section de fonctionnement

Le budget primitif 2019 s'élève à 83 543 782,70 € (77,6 M€ en 2018 ; 81,5 M€ en 2017 ; 78,9 M€ en 2016, 78,4 M€ en 2015) dont **50 158 472,63 € en section de fonctionnement, soit 60% du budget total.**

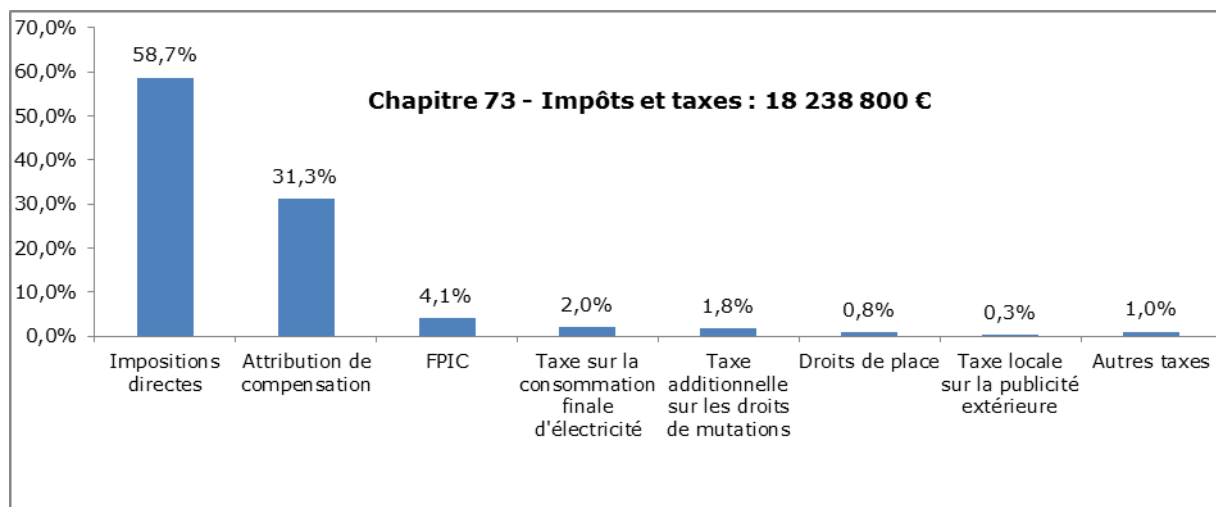
#### 1- Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 18	BP 19	Variation en €	Variation en %
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	233 500,00	253 500,00	20 000,00	8,6%
70-PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 928 587,00	1 962 081,00	33 494,00	1,7%
73-IMPOTS ET TAXES	18 347 800,00	18 238 800,00	-109 000,00	-0,6%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 762 833,00	25 313 785,00	550 952,00	2,2%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 250,00	507 630,00	136 380,00	36,7%
76-PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	-
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	208 510,00	207 100,00	-1 410,00	-0,7%
78-REPRISE SUR PROVISIONS	427 327,63	7 085,00	-420 242,63	-98,3%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>46 279 807,63</b>	<b>46 489 981,00</b>	<b>210 173,37</b>	<b>0,5%</b>
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 903 333,37	3 668 491,63	-234 841,74	-6,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 183 141,00</b>	<b>50 158 472,63</b>	<b>-24 668,37</b>	<b>0,0%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2019 sont estimées à **46 489 981 €** en légère progression de 0,5% par rapport au budget 2018 (+210 k€).

## 1.a – Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente 39,2% des recettes réelles de fonctionnement et varie de -0,6% (-109 k€) par rapport au BP 2018. Il est composé des éléments suivants :



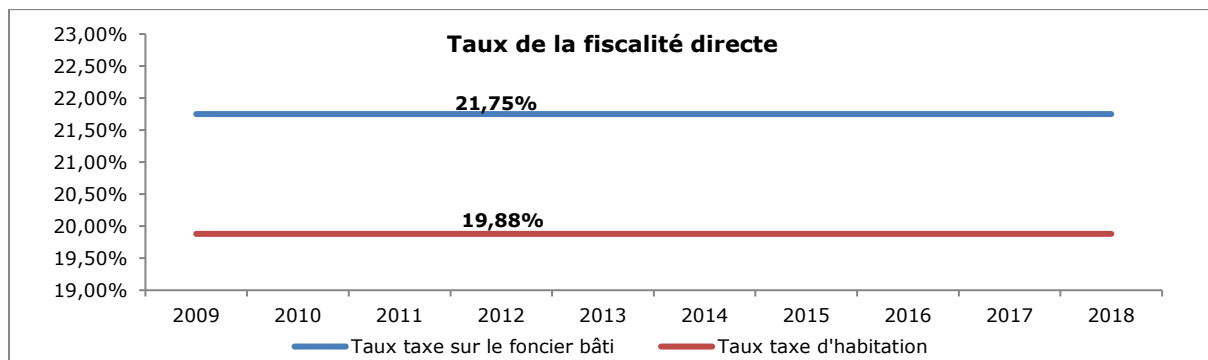
### ➤ Taxes foncières et d'habitation

Les taxes foncières et d'habitation représentent 58,7 % des impôts et taxes et constituent un produit fiscal de **10 705 000 €**.

	2017	2018	2019
<b>Taxe d'habitation</b>			
Base nette imposable taxe d'habitation	25 530 638	25 642 716	25 899 143
<i>Evolution n-1</i>	0,56%	0,44%	1,00%
Taux taxe d'habitation	19,88%	19,88%	19,88%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Produit de la taxe d'habitation</b>	<b>5 075 491</b>	<b>5 097 772</b>	<b>5 148 750</b>
<i>Evolution n-1</i>	0,56%	0,44%	1,00%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	24 523 317	24 862 386	25 148 303
<i>Evolution n-1</i>	0,82%	1,38%	1,15%
Taux taxe foncière sur le bâti	21,75%	21,75%	21,75%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Produit de la taxe foncière sur le bâti</b>	<b>5 333 821</b>	<b>5 407 569</b>	<b>5 469 756</b>
<i>Evolution n-1</i>	0,82%	1,38%	1,15%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	102 135	100 861	100 861
<i>Evolution n-1</i>	- 0,65%	- 0,20%	0,00%
Taux taxe foncière sur le non bâti	85,02%	85,02%	85,02%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Produit de la taxe foncière sur le non bâti</b>	<b>86 835</b>	<b>85 752</b>	<b>85 752</b>
<i>Evolution n-1</i>	- 0,65%	- 1,25%	0,00%
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>10 496 147</b>	<b>10 591 093</b>	<b>10 704 258</b>
<i>Evolution n-1</i>	0,68%	0,90%	1,07%
rôles supplémentaires	28 235	41 947	
<b>Totaux taxes directes</b>	<b>10 524 382</b>	<b>10 633 040</b>	<b>10 704 258</b>
<i>Evolution n-1</i>	0,58%	1,03%	0,67%

La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation (19,88 % ; moyenne de la strate : 19,95%), de la taxe foncière sur le bâti (21,75 % ; moyenne de la strate : 23,10%) et de la taxe foncière sur le non bâti (85,02 % ; moyenne de la strate : 55,25%).

Ainsi, les taux communaux restent inchangés à Creil depuis 2009. L'abattement général à la base de 15% pour la taxe d'habitation pour l'ensemble des redevables, instauré en 2003, reste en vigueur en 2019.



Si les taux arrêtés par la ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser. Depuis 2018, un nouveau mécanisme de revalorisation automatique des valeurs locatives est instauré. La revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre les années n-2 et n-1.

Le mécanisme de dégrèvement progressif sur 3 ans pour les ménages remplissant les conditions permet aux collectivités de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. Le gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation. La Loi de Finances 2018 instaure un dégrèvement progressif sur 3 ans.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources, bénéficieront d'un abattement de 65% en 2019 et de 100% en 2020. En 2019, le gouvernement envisage une refonte globale de la fiscalité locale.

#### ➤ Attribution de compensation

L'attribution de compensation représente 31,3 % des impositions et taxes. Le montant attendu est comparable à celui perçu en 2016 (5 707 000 €)

#### ➤ Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

La Loi de finances 2019 stabilise les ressources du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à 1 milliard d'euros. La ville de Creil a budgété pour 2019 une recette de 750 000 € en diminution de 150 000 € par rapport au budget 2018 suite au changement de la carte intercommunale survenu en 2018 et conformément à la délibération de l'agglomération du mois de juin 2018.

#### ➤ Taxes sur la consommation finale d'électricité

Le budget 2019 prévoit une recette de 370 000 € en diminution de 1,3% par rapport au BP 2018.

#### ➤ Taxes additionnelles aux droits de mutations

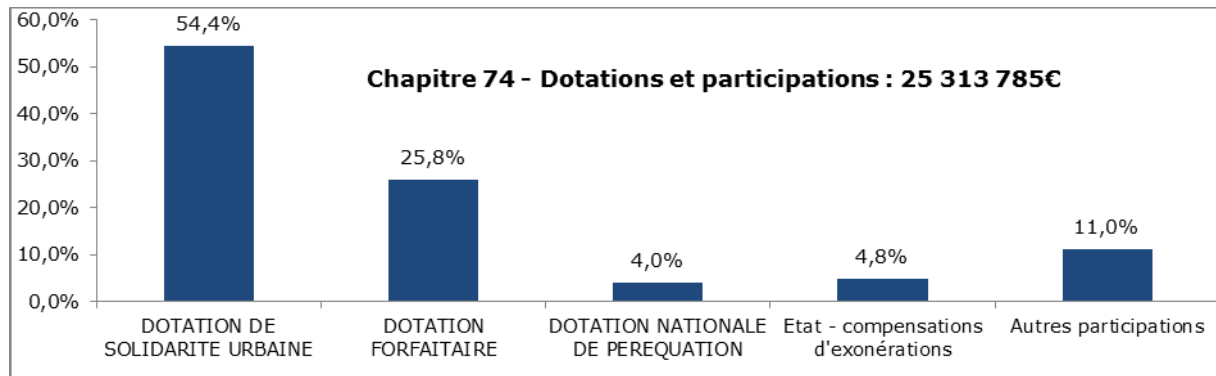
Le budget 2019 anticipe une recette de 320 000 € en hausse de 6,7% par rapport au BP 2018.

➤ **Taxe locale sur la publicité extérieure**

La délibération du 26 juin 2017, prévoit un élargissement de l'exonération des enseignes inférieur de 7 m<sup>2</sup> à 12m<sup>2</sup> et plus généralement une division par 2 des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure. Par conséquent, la prévision budgétaire est de 50 000 € en chute de 55% par rapport au BP 2018.

**1.b – Chapitre 74 – Dotations et participations**

Ce chapitre budgétaire représente 54,4% des recettes réelles de fonctionnement et progresse de 2,2% par rapport au BP 2018. Il est composé des éléments suivants :



Les éléments retenus dans la Loi de Finances 2019 conduisent à envisager une prévision à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), estimée à **21 303 000 €** soit une progression de 2,1% par rapport au réalisé 2018 et de 3,2 % par rapport au budget 2018.

Les dotations répondent à plusieurs objectifs. D'une part, elles répondent à une logique de compensation suite notamment à la mise en œuvre de mesures nouvelles (compétences transférées, suppression d'impôts...). D'autre part, elles permettent de réduire les inégalités de ressources entre les territoires. Enfin, elles visent à accompagner les collectivités à développer leur action en faveur de certaines politiques sectorielles, c'est notamment le cas de la Dotation Politique de la Ville.

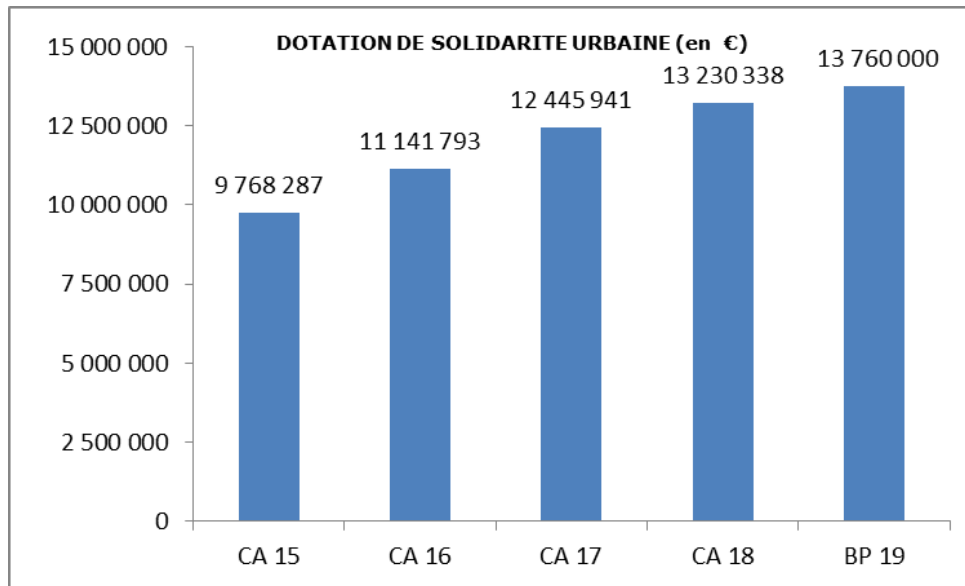
➤ **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

Le principal concours financier de l'État est la Dotation de Solidarité Urbaine qui représente 54,4% des dotations et participations.

Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants selon un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

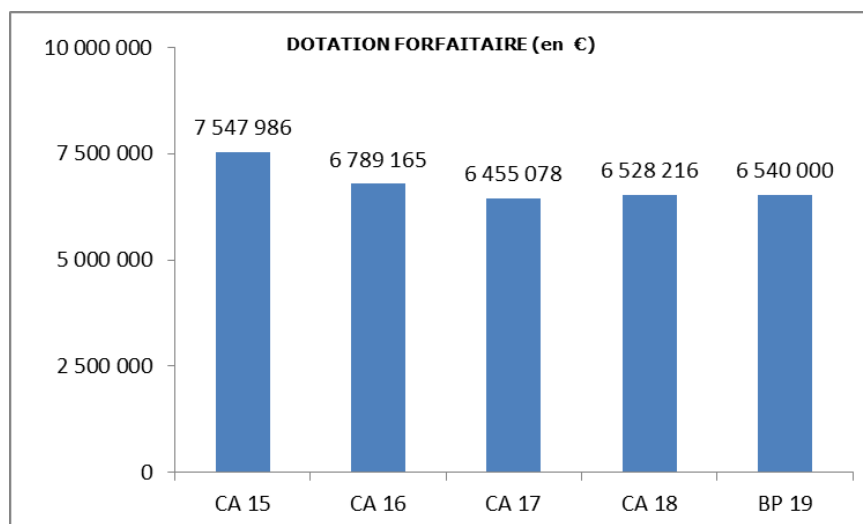
La Dotation de Solidarité Urbaine bénéficiera à nouveau d'une revalorisation de 90 millions d'euros soit une enveloppe de 2 290 M€.

Pour Creil, la Dotation de Solidarité Urbaine s'élève à **13 760 k€** soit une progression de 4,0 % par rapport à la somme encaissée en 2018.



➤ **Dotation Forfaitaire (DF)**

Le budget 2019 anticipe une Dotation Forfaitaire de **6 540 k€** en progression de 1,3% par rapport au budget 2018.



➤ **Compensation des exonérations**

Les compensations des exonérations sont attendues en augmentation en 2019 afin de tenir compte du réalisé 2018. Une recette de 1 215 000 € est budgétée en 2019. Il est à noter que ces compensations qui représentent près de 2,6% des recettes réelles de fonctionnement sont versées par l'État qui se substitue aux redevables lorsque le gouvernement décide de la mise en œuvre d'exonération fiscale. Ces recettes ne compensent que partiellement la perte de ressources fiscales des collectivités puisque l'Etat s'appuie sur les taux en vigueur lors de l'année 1991.

➤ **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Le budget 2019 prévoit une baisse de la dotation nationale de péréquation à 1 003 000 € afin de tenir compte du réalisé 2018.

## ➤ Autres participations

Les autres participations sont estimées à **2 795 785 €**, en baisse de 10,2% par rapport au budget 2018. Cette baisse provient essentiellement de la suppression du dispositif des temps d'activités périscolaires.

### 1.c – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les recettes du chapitre 70 (produits des services) sont attendues à **1 962 081 €**. La prévision s'appuie sur le réalisé 2018. Il est à préciser que les tarifs municipaux n'ont pas augmentés en 2019.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent une hausse de 36,7% par rapport au budget 2018 à 507 630 €. Cette progression de 136 k€ s'explique par la mise en place de la DSP Foire et Marchés ainsi que par les recettes attendues de la mise en location de la Ferme de Vaux. Les produits exceptionnels sont inscrits à hauteur de 207 100 €. Les reprises sur provisions sont budgétées à hauteur de 7 085 €.

Les recettes du chapitre 013 (atténuations de charges) correspondent à des remboursements sur les charges de personnel. Elles sont prévues à 253 500 €. Aucune inscription n'est prévue en 2019 pour des travaux en régie.

## 2- Les dépenses de fonctionnement

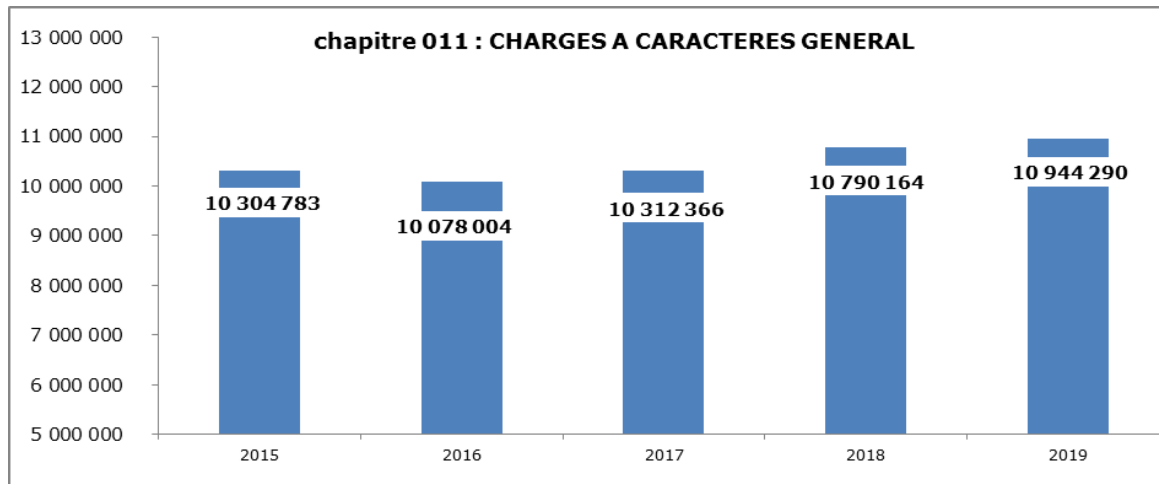
Dépenses de fonctionnement	BP 18	BP 19	Variation en €	Variation en %
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	10 790 164,00	10 944 290,00	154 126,00	1,4%
012-FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 400 000,00	27 672 101,00	272 101,00	1,0%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 301 029,00	3 074 621,00	-226 408,00	-6,9%
66-CHARGES FINANCIERES	750 000,00	700 000,00	-50 000,00	-6,7%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 600,00	159 600,00	55 000,00	52,6%
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 339,30	11 230,00	6 890,70	158,8%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>42 350 132,30</b>	<b>42 561 842,00</b>	<b>211 709,70</b>	<b>0,5%</b>
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 250 000,00	1 300 000,00	50 000,00	4,0%
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 583 008,70	6 296 630,63	-286 378,07	-4,4%
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>50 183 141,00</b>	<b>50 158 472,63</b>	<b>-24 668,37</b>	<b>0,0%</b>

Les dépenses réelles s'établissent à **42 561 842 €** au budget 2019 en légère progression de 0,5% par rapport au budget 2018 (+212 k€).

### 2.a – Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractères générales représentent 25,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 1,4% soit +154 k € par rapport au budget précédent.





Le festival Creil Colors sera reconduit pour un coût prévisionnel de 200 k€ dont 170 k€ en charges à caractère général.

- Démocratie participative

Le budget participatif, revalorisé à 360 000 €, est affecté à hauteur de 90 000 € en fonctionnement afin de soutenir des initiatives citoyennes ne relevant pas de l'investissement.

Le programme Action Cœur de Ville est doté, en section de fonctionnement, d'un budget de 50 000 € pour conduire des actions de concertations auprès des habitants.

- Enfance

L'action municipale en direction de l'enfant étant riche et innovante, la ville pourrait engager une démarche auprès de l'UNESCO afin d'obtenir le label « aime les enfants ».

La fin des TAP permet une économie de 87 k€ de charges à caractère général. Toutefois, les crédits alloués à la jeunesse progressent.

L'augmentation des effectifs scolaires implique un effort financier supplémentaire de 71 k€ (+19,8%) à la faveur des classes de découvertes.

Les efforts de la municipalité en faveur de la pratique sportive des plus jeunes seront renforcés. Ainsi, le budget, hors masse salariale, de l'école municipale des sports est en forte progression (+33 k€ ; +250%). Il en est de même pour les séjours sportifs (+11 k€ ; +126%). Les dépenses de fonctionnement de Creil Bord de l'Oise sont en augmentation de 73% à 56 k€.

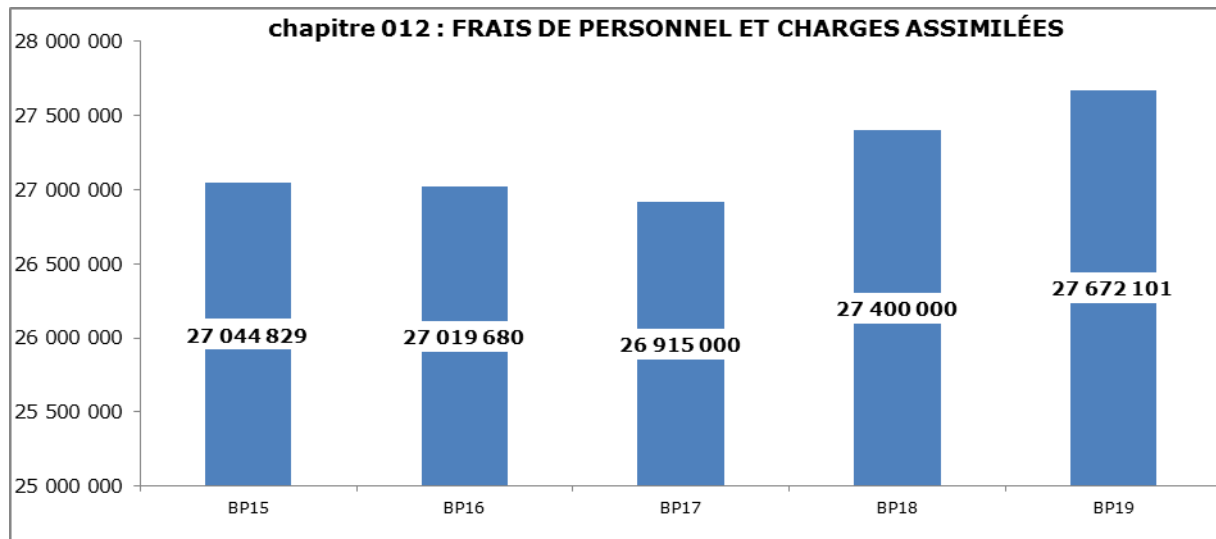
Le budget 2019 intègre la revalorisation de 11 à 12 € par enfant de la dotation aux écoles. Le pédibus mis en place en 2018 sera renforcé en 2019.

- Culture

Les efforts en matière d'Education musicale et du CMD seront maintenus. De plus, au vu des résultats obtenus par les C4 et par « Quartier en chœur » (partenariat avec les CMR), les actions en faveur de l'éveil et l'apprentissage musicaux par le chant choral seront développées. Pour cela, le budget 2019 intègre une progression de 7 k€ pour la chorale C4. Les actions dans le cadre du contrat local d'éducation artistique seront renforcées (+12 k€ ; +65%).

## 2.b – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Les charges de personnel représentent 65% des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget 2019 est de 27 672 101 € soit une augmentation de 1,0% (+ 272 101 €) par rapport au BP18.



La prévision budgétaire s'appuie sur le réalisé 2018 de la masse salariale qui est constaté à 26 363 000,70 euros. Il convient également de prendre en compte les mouvements de personnels entre les deux exercices : départ de 52 agents au cours de l'année 2018 (1 533 k€) contre 12 agents recrutés (434 k€).

Ainsi, à effectif constant, à la date du 31/12/2018, et hors mesures impactant les salaires, la masse salariale serait de 25 264 k€. Toutefois, plusieurs mesures auront un effet sur la masse salariale 2019 à hauteur de 793 k€ :

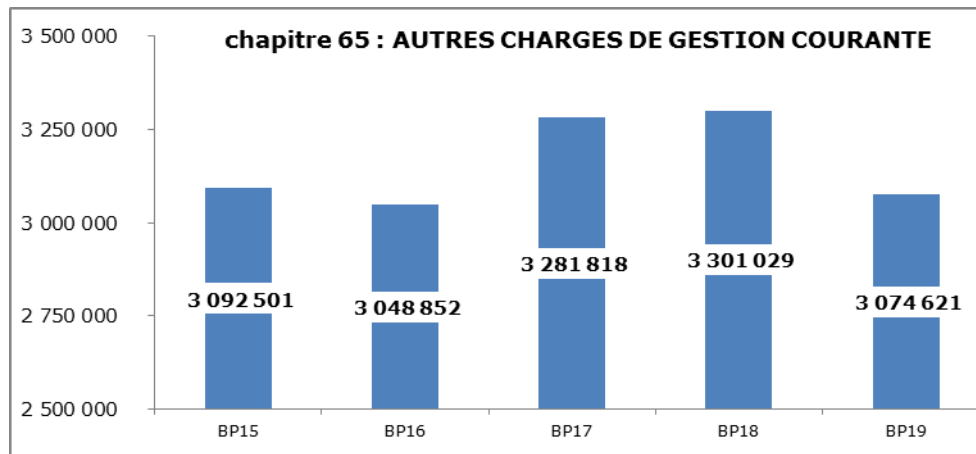
- Le glissement vieillesse technicité, estimé à 0,8% entrainera une hausse « mécanique » de 202 k€ de la masse salariale.
- La reprise du PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entrainera une augmentation de 80 k€
- Une enveloppe de 142 k€ sera inscrite au titre de la revalorisation du régime indemnitaire afin de valoriser les prises de responsabilités des agents, les évolutions de poste et leur engagement dans leurs missions.
- Une enveloppe de 56 k€ sera prévue afin de régulariser la situation de certains agents à l'égard de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), supplément familial et indemnité de résidence.
- 13 k€ seront réservés au rachat de Compte Epargne Temps, aux congés bonifiés et à la GIPA
- Une revalorisation des cotisations au centre national de gestion pour 20 k€
- Le budget 2019 prévoit enfin une enveloppe de 280 k€ pour financer 6 créations de postes ;

Dans les prochains mois, 16 agents devraient quitter la collectivité, ce qui entrainera une moindre dépense de 275 k€. A l'inverse, les recrutements en cours sur les 52 postes vacants sont anticipés, pour un coût de 1 228 k€ en 2019. La masse salariale de 2019 devrait donc s'établir à **27 010 101 €**.

A ce montant, il convient d'ajouter les dépenses, rattachées au chapitre 012 autres que la masse salariale, liées aux tickets restaurant (395 k€), à la médecine préventive (77 k€), la participation à la prévoyance et à l'assurance du personnel (190 k€).

### 2.c – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

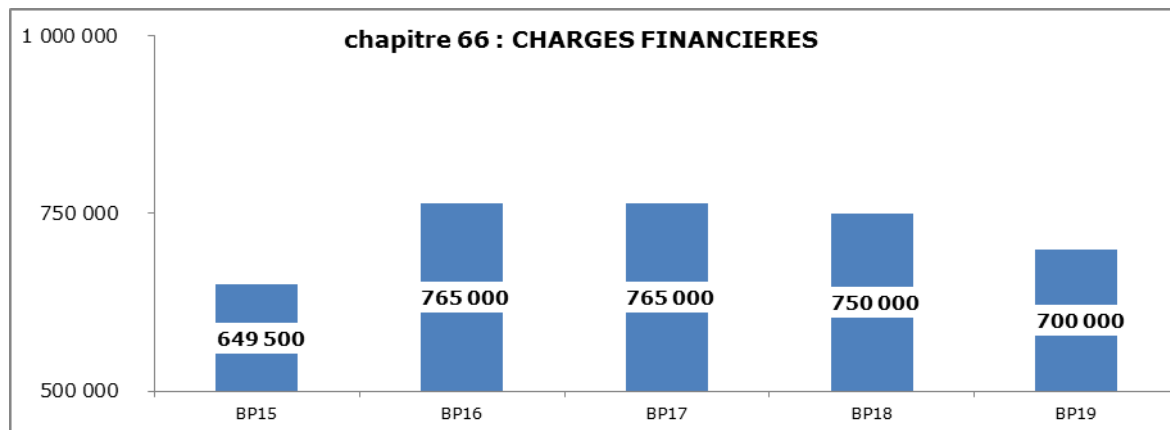
Les autres charges de gestion courante représentent 7,2% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles baissent de 6,9% (-226 k€) par rapport au budget 2018.



L'article 657 consacré au versement de subventions prévoit des crédits à hauteur de 2 619 463 € soit une stabilité par rapport au BP 2018 (+ 485 €). Enfin, 35 k€ sont prévus pour les créances admises en non-valeur.

### 2.d – Chapitre 66 – Charges financières

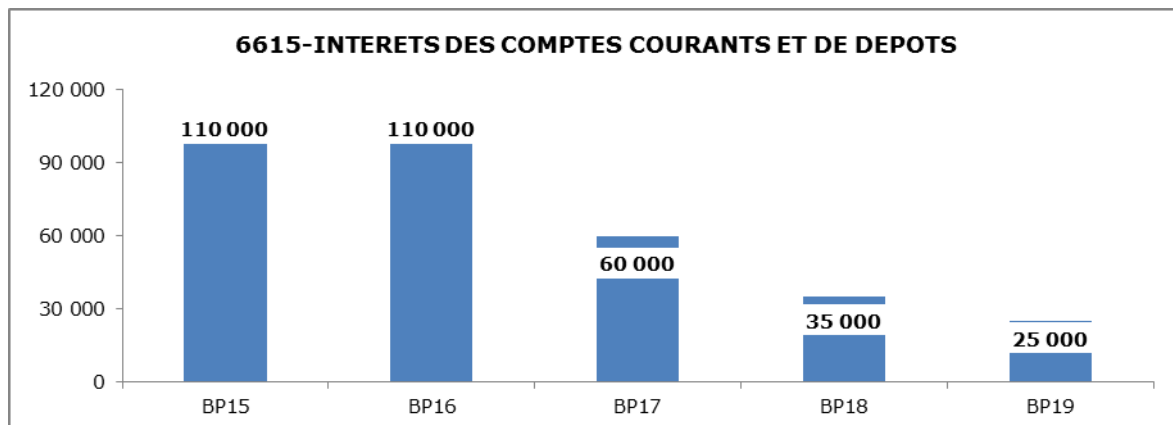
Les charges financières représentent 1,6% des dépenses réelles de fonctionnement.



Le ratio « charges financières / dépenses réelles de fonctionnement » prévu au budget 2019 est de 1,6% pour la ville de Creil alors qu'il est de 2,7% pour les villes de même strate (données DGCL 2017). Ainsi, le poids budgétaire de la charge financière de la ville de Creil est près de 2 fois plus faible que la moyenne nationale des villes de même strate. De plus, cela représente une charge par habitant de 19,84 € contre 38 € dans les villes comparables.

D'autre part, une nouvelle diminution des crédits des crédits est prévue pour le paiement des intérêts sur les lignes de trésorerie (BP 19 : -28,6% ; BP 18 : -41,7% ; BP 17 : -

45,5%). Il est à préciser que la ville n'a pas eu recours aux lignes de trésorerie depuis décembre 2017.



Enfin, 15 000 € sont budgétés pour les éventuels intérêts courus non échus.

## 2.e – Les autres chapitres des dépenses de fonctionnement

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 159 600 € soit une augmentation de 52,6% (+55 000 €) par rapport à 2018. Elles intègrent les prévisions d'éventuelles pénalités, les crédits nécessaires à l'annulation de titres sur exercice antérieurs et des bourses et prix.

Le chapitre 68 enregistre la constitution de provisions pour risque contentieux à hauteur de 11 230€. Le chapitre 042 comptabilise 1 300 000 € de dotation aux amortissements. Ainsi, le budget 2019 de la ville de Creil intègre un virement à la section d'investissement de 6 296 630,63 €.

## Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à **33 385 310,07 €** soit 40% du budget total de la ville de Creil.

### 1 – Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 18	BP 19	Variation en €	Variation en %
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	43 069,00	22 680,00	-20 389,00	-47,3%
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 680 148,84	3 635 000,00	-45 148,84	-1,2%
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	501 479,97	817 799,00	316 319,03	63,1%
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 188 283,85	1 860 948,89	672 665,04	56,6%
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 266 758,84	5 223 473,23	-43 285,61	-0,8%
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	10 902 195,22	14 538 611,77	3 636 416,55	33,4%
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	873 100,00	3 723 257,20	2 850 157,20	326,4%
45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	1 043,28	1 043,28	
020-DEPENSES IMPREVUES	90 000,00	100 000,00	10 000,00	11,1%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>22 545 035,72</b>	<b>29 922 813,37</b>	<b>7 377 777,65</b>	<b>32,7%</b>
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 902 964,28	3 462 496,70	-1 440 467,58	-29,4%
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>27 448 000,00</b>	<b>33 385 310,07</b>	<b>5 937 310,07</b>	<b>21,6%</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **29 922 813,37 €** en progression de 32,7% (+7 378 k€) par rapport au budget 2018.

#### 1.a – Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le chapitre 13 prévoit des crédits en dépense à hauteur de 22 680 €.

#### 1.b – Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital prévu sur l'exercice 2019 est estimé à 2 780 000 € dont une enveloppe de 900 000 € afin :

- de faire face aux fluctuations des remboursements en capital des emprunts souscrits à taux variable et à annuité constante,
- de permettre le remboursement infra annuel des emprunts qui seront éventuellement souscrits lors de l'année 2019,
- d'envisager un remboursement par anticipation de certains emprunts ne prévoyant pas d'indemnités de remboursement par anticipation.

#### 1.c – Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

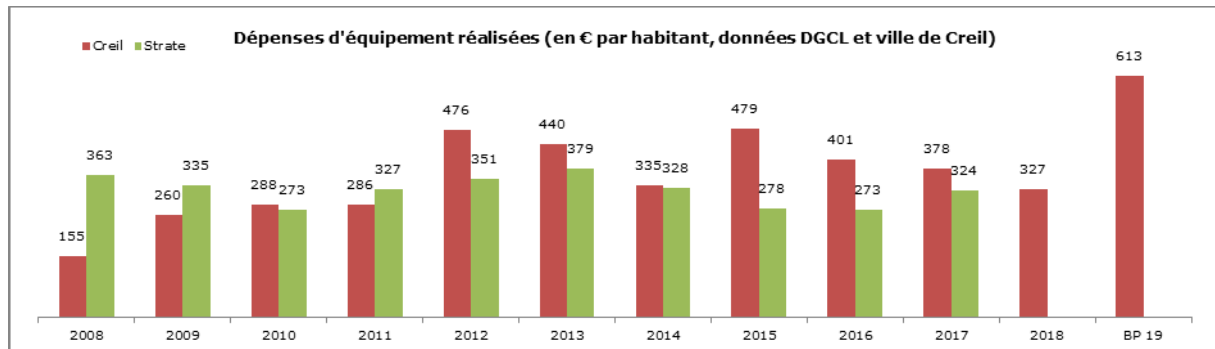
Les crédits s'élèvent à **817 799 €** dont 49 006 € de reports concernant le projet de coopération internationale à Nabadji Civol (35 930 €).

Les nouvelles inscriptions s'élèvent à 768 793 € et se décomposent de la manière suivante :

- 65 000 € pour des études conjointes avec l'agglomération pour le programme action cœur de ville
- 210 000 € pour l'aide à la rénovation de façades, vitrines et travaux d'accessibilité en partenariat avec le FISAC
- 390 000 € pour la phase II du projet de coopération internationale avec le soutien de l'agence de l'eau Seine Nord et l'agglomération
- 24 000 € pour le cofinancement d'études conduites par l'ACSO
- 79 686 € pour des renforcements de réseaux

## 1.d – Chapitres 20, 21 et 23 – Immobilisations et opérations d'équipement

Ces chapitres représentent la somme de **21 623 033,89 €** (dont 4 879 042,12 € de reports), soit une hausse de 24,6% (+ 4 265 795,98 € par rapport au budget 2018). Cela représente une dépense de 612,74€ par habitant soit un niveau bien supérieur à la moyenne des villes de la strate (324 € par habitant, source DGCL données 2017).



Les crédits se décomposent de la manière suivante entre les super-opérations :

Super Opération	BP 2019
PATRIMOINE COMMUNAL	7 845 993,66
POLITIQUE FONCIERE	4 495 698,72
VOIRIES ET RESEAUX	2 637 954,02
EQUIPEMENTS ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES	2 420 620,12
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	1 677 257,57
PRU ROUHER	1 576 765,19
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE	469 927,00
ESPACES VERTS	402 784,42
PRU GOURNAY	96 033,19
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>21 623 033,89</b>

Les opérations du **Programme de Renouvellement Urbain** seront finalisées en 2019 :

- Espace enfance Danielle Mitterrand : les subventions restant à encaisser s'établissent à 1 612 k€ dont 1 575 k€ de l'ANRU ;
- La requalification des espaces extérieurs du Secteur Dunant : des dépenses à hauteur de 693 k€ financées par 481 k€ de subventions sont à prévoir ;
- La démolition de l'ancien centre commercial Dunant : 186 k€
- La finalisation des aménagements du secteur Martinique nécessite une enveloppe de 680 k€ financée à hauteur de 494 k€.

Les études s'inscrivant dans le protocole du **nouveau programme de renouvellement urbain** seront poursuivies en 2019 pour un montant de 470 k€. Celles-ci sont subventionnées à hauteur de 291 k€

Afin de compléter et enrichir l'offre en équipements sportifs de qualité sur le territoire, la création d'un **terrain de football en synthétique** est programmée pour un montant global de 1 250 k€. Le projet devrait bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental et des crédits alloués à la Politique de la Ville, qui devraient couvrir 50% de l'investissement.

Les **aménagement du secteur Saint Médard** feront l'objet d'une concertation auprès des habitants et des commerçants, et nécessiteront un crédit de 120 k€ au titre de l'année 2019.

## Les opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

**Centre municipal de Vaux** : l'enveloppe prévisionnelle est estimée à **3 786 k€** afin de financer la rénovation en cours du site qui accueillera cette année les ateliers municipaux et dans un second temps, les archives municipales et une cuisine pour internaliser la fourniture de repas des crèches.

**Maison de santé pluridisciplinaire** : les travaux de la MSP sont engagés, le programme prévoit une surface totale de 823,2 m<sup>2</sup> pour une quinzaine de professionnels de la santé. La tranche des travaux est évaluée à **2 675 k€**, subventionnée à hauteur de 1 060 k€.

**Programme d'accessibilité** : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite se poursuivra en 2019 pour un montant de 956 k€ - financement 685 k€. Ce programme est complété par le plan d'accessibilité des espaces publics : 221 k€

**La rue a ses limites - Vidéo-protection** : après la création d'un centre de supervision urbaine et installation de caméras de vidéo protection sur l'ensemble de la ville (23 caméras), un nouveau marché sera lancé pour l'installation de 12 caméras supplémentaires. Enveloppe 2019 : 485 k€ - Financement : 179 k€

Un **réseau de fibre optique** sera déployé en 2019 afin d'interconnecter les différents bâtiments municipaux, y compris les écoles. Cet investissement représente un coût global de 554 k€, subventionné à hauteur de 254 k€. La commune disposera ainsi de son propre réseau durant une durée de 20 ans et ne sera plus dépendante des opérateurs téléphoniques et des fournisseurs d'accès à internet. Elle réduira de manière conséquente les frais de télécommunications. En parallèle, la ville lancera le renouvellement du marché de la téléphonie fixe. L'objectif est de réduire les coûts grâce au réseau de fibre optique.

La **restauration du château du musée** démarrera en 2019. Enveloppe 465 k€

La recherche de l'optimisation des dépenses conduit la commune à poursuivre son **plan d'économie d'énergie** (enveloppe 459 k€) et à lancer un **programme de modernisation du réseau d'éclairage public** (enveloppe : 500 k€)

Les dépenses d'équipement se composeront également des enveloppes prévisionnelles suivantes :

- Acquisitions foncières 1 546 k€
- Interventions diverses bâtiments municipaux 1 202 k€
- Voirie 1 105 k€
- Interventions espaces verts 400 k€
- Equipements, moyens techniques des services 1 764 k€
- Etablissements scolaires 660 k€

### 1.e – Chapitre 27 : Autres immobilisations

Les autres immobilisations financières s'établissent à **3 723 257,20 €**. Les dépôts et cautionnements, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ont été prévus à hauteur de 1 376 100 €. Enfin, 2 347 157,20 € sont inscrits pour le financement du budget annexe ZAC Ec'eau port.

## 1.f – Les autres dépenses d'investissement

La dépense inscrite au chapitre 001 correspond aux cumuls des résultats de la section d'investissement des exercices antérieurs (3 462 496,70 €).

Le budget 2018 prévoit 100 000 € sur le chapitre 023 dépenses imprévues. Cela représente 0,3% des nouvelles dépenses réelles d'investissement soit un niveau bien inférieur au plafond de 7,5% autorisé par l'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales.

## 2 – Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement	BP 18	BP 19	Variation en €	Variation en %
024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	893 446,00	326 228,00	-567 218,00	-63,5%
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 763 800,32	1 901 000,00	-1 862 800,32	-49,5%
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 043 243,86	8 954 805,35	911 561,49	11,3%
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 678 618,59	7 935 000,00	4 256 381,41	115,7%
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	873 000,00	1 376 000,00	503 000,00	57,6%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>17 252 108,77</b>	<b>20 493 033,35</b>	<b>3 240 924,58</b>	<b>18,8%</b>
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	2 362 882,53	5 295 496,75	2 932 614,22	124,1%
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 583 008,70	6 296 779,97	-286 228,73	-4,3%
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 250 000,00	1 300 000,00	50 000,00	4,0%
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>27 448 000,00</b>	<b>33 385 310,07</b>	<b>5 937 310,07</b>	<b>21,6%</b>

Les recettes réelles d'investissement sont de 20 493 033,35 € soit une progression de 18,8% (+3 240 924,58 €) par rapport au dernier budget.

### 2.a – Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre se compose des éléments suivants :

- 1 800 000 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2018.
- 100 000 € de recettes issues de la taxe locale d'équipement (TLE)
- 1 000 € de dons pour les restaurations de tableaux de l'église Saint-Médard

Le compte 1068, est une écriture d'ordre budgétaire correspondant à la part du résultat capitalisé à hauteur de 5 295 496,75 € en 2019.

### 2.b – Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'établissent à 8 954 805,35 € dont 3 096 091,35 € de reports. Ces reports se répartissent entre les différents financeurs de la manière suivante :

Financeurs	Montant (en €)
État et établissements nationaux	3 038 125,35
Départements	3 100,00
Autres	54 866,00
<b>Total général</b>	<b>3 096 091,35</b>

Les nouvelles inscriptions s'élèvent ainsi à 5 858 714 € dont 332 680 € pour les produits des amendes de police.

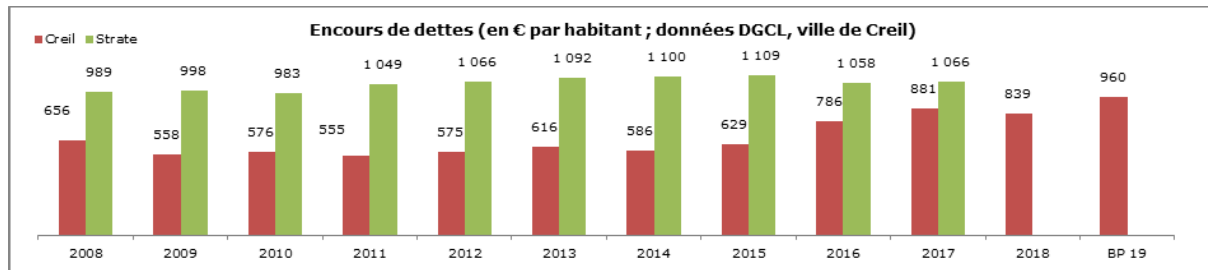
### 2.c – Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

L'inscription concernant l'emprunt d'équilibre est de 7 935 000 €. Cette inscription n'a pas vocation à être réalisée en totalité. L'emprunt sera mobilisé en fonction de l'avancée des dépenses d'investissement qui dépendront de la passation des marchés publics et du

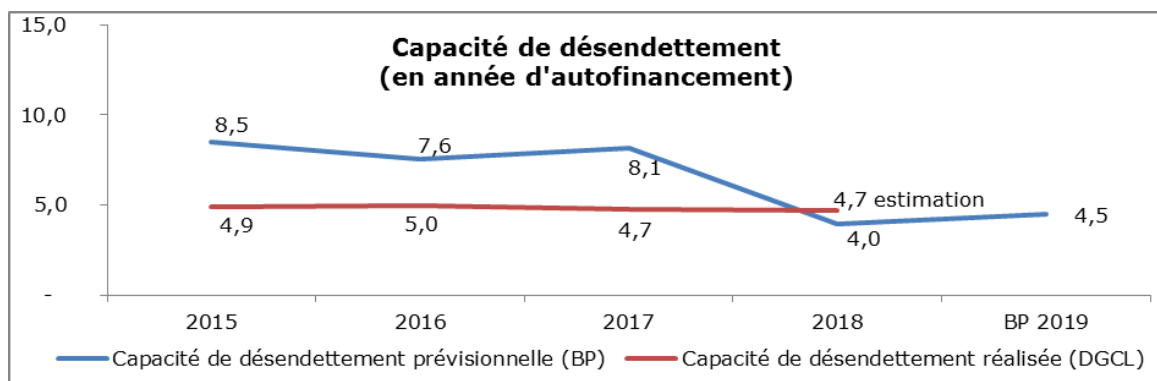


rythme de réalisation des travaux ainsi que du rythme de perception des subventions d'investissement.

Dans le cas où l'ensemble de l'inscription serait mobilisée, la dette par habitant resterait inférieure à celle observée au sein des communes de la strate. De plus, l'autofinancement prévisionnel 2019 permettra de maintenir la capacité de désendettement de la commune.



Au 31 décembre 2018, le niveau de la dette par habitant est de 839 euros par habitant soit un niveau inférieur de près de 22% au niveau de la dette moyenne par habitant des communes appartenant à la strate de 20 000 à 50 000 habitants (1 066 euros par habitant ; source DGCL données 2017). En cas de réalisation totale de l'inscription budgétaire prévue pour les emprunts, le ratio de la dette par habitant serait de 960 € par habitant.



Il est précisé que la capacité de désendettement prévue au budget reste à un niveau nettement inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans pour les communes. En effet, la capacité de désendettement prévue au budget est de 4,5 ans.

## **2.d – Les autres ressources d’investissement**

Les produits des cessions d’immobilisations représentent 326 228 €. L’inscription au chapitre 040 (Opérations d’ordre de transfert entre section) correspond aux dotations aux amortissements. Enfin, le chapitre 021 est la contrepartie du chapitre 023, et enregistre la part des recettes de la section de fonctionnement affectée à la section d’investissement 6 296 779,97 €.